

REGLEMENT PARTICULIER

DON BOSCO BADMINTON NANTES

TOURNOI DE DOUBLES et DOUBLE MIXTE PROMOBAD P10/P11/P12/NC

05 juillet 2019

1. Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés FFBad. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) ainsi que le Règlement des rencontres PromoBad de la FFBad. Il est autorisé sous le numéro N° (en cours). Il n'y aura pas de Juge arbitre, étant donné que sa présence est facultative pour un tournoi Promobad.

2. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2018/2019 le jour du tournoi. La non-licenciation à la FFBaD ou l'application d'une sanction fédérale (une vérification sera effectuée avant le tournoi) seront des motifs de refus de l'inscription.

3. Le tournoi est ouvert aux minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans. Chaque jeune doit être accompagné par un responsable majeur pour toute la durée de la compétition. La date limite d'envoi des feuilles d'inscriptions est le lundi 24 juin (cachet de la poste faisant foi). Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).

4. Le tournoi se déroulera le vendredi 5 juillet 2019 (soir). Le vendredi soir sera consacré aux simples, doubles hommes, dames et aux mixtes.

5. Les horaires indiqués sur l'échéancier et les tableaux ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'heure de leur match, le RGC autorise le lancement des matchs 60 min avant l'heure prévue.

6. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le comité d'organisation.

7. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit obligatoirement avertir la table de marque. Dans le cas contraire, le comité d'organisation pourra décider de le disqualifier s'il n'est pas présent dans la salle au moment de l'appel de son match.

8. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que les accessoires nécessaires à son match.

9. Les joueurs auront 3 minutes de préparation à partir de l'appel de leur match. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes, ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

10. En cas de litige, les volants officiels sont les Li-Ning Gold. Ils seront en vente sur place le jour de la compétition.

11. Tout joueur participant à la compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : tee-shirt et short (ou jupe pour les femmes).

12. Les matchs se joueront en auto-arbitrage.

13. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (dimanche 30 juin 2019) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue

N°xxx

Dupetit-Thouars 49000 Angers). Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.

14. Les droits d'engagement sont exigibles au moment de l'inscription, et sont en principe personnels et non transférables. Ils sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort (dimanche 30 juin 2019). Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de justification par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

15. Il n'est pas autorisé de s'inscrire sur plusieurs tableaux.

16. Les tableaux ouverts seront les suivants : P10-P11, P12-NC. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, compléter ou supprimer des tableaux.

17. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 joueurs avec 2 sortants par poule. Des poules uniques de 4 ou 5 joueurs pourront également être proposées. De plus, en fonction du nombre d'inscrits, le comité d'organisation pourrait être amené à mettre en place une consolante officielle ou une phase retour dans le cas d'une série à poule unique. Si celles-ci se déroulent, elles seront signalées sur la convocation.

18. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux à la sortie des poules sera effectué par le logiciel utilisé, mais ces choix seront assujettis à l'approbation du comité d'organisation.

19. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

20. Les volants touchant un obstacle au-dessus du terrain (câbles, paniers, éclairage, plafond) seront déclarés faute en jeu et une fois let au service.

21. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

22. Les joueurs ne désirant pas être photographiés doivent le signaler à l'organisateur lors de leur inscription

23. Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement. Ce règlement sera affiché lors de la compétition.